

### *Les crédits*

Comment créer un climat de confiance fondé sur l'assurance que les politiques sont capables de gérer des milliards et des milliards de dollars? À combien de personnes, dans les grandes sociétés nationales, demande-t-on de prendre des décisions difficiles lorsqu'on entend dire que les dépenses gouvernementales ne sont soumises à aucun contrôle? Combien d'entre elles sont prêtes à dire: «À notre avis, vous devriez réduire telles ou telles dépenses. Voici le programme que vous devriez réduire ou supprimer.»?

Ce n'est pas que l'affaire des politiciens. C'est également l'affaire des Canadiens. Pouvons-nous envisager ensemble une véritable réforme de la fiscalité? Arriverons-nous à nous entendre sur ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins des Canadiens de toutes les conditions sociales, des particuliers comme des sociétés?

Comment allons-nous contenir nos dépenses et comment allons-nous traiter avec nos partenaires commerciaux, surtout les États-Unis qui exercent à l'heure actuelle une influence prépondérante sur les taux d'intérêt et sur la valeur du dollar canadien.

J'essaie d'énoncer le plus clairement possible l'argumentation que j'ai entendue dans tout le pays en tant que membre du Comité permanent des finances. Les Canadiens sont imposés de tous bords et tous côtés. Ils n'ont aucun droit de regard sur ces impôts et ils estiment n'avoir aucun droit de regard sur la façon dont l'argent de leurs impôts est dépensé. Cela constitue à mon sens une grande source de malaise parmi les Canadiens au sujet de beaucoup d'autres questions qui ne concernent pas directement la fiscalité.

Pour conclure, j'espère que lorsque le ministre des Finances va nous présenter son budget dans quelques jours, il reconnaîtra la nécessité de satisfaire à la revendication légitime des Canadiens pour une véritable réforme de la fiscalité et pour une politique monétaire qui tienne compte des intérêts supérieurs des Canadiens, particuliers, sociétés et exportateurs.

**M. Loisel:** Monsieur le Président, j'aimerais dire au député qu'aussi bien le ton que le contenu de son intervention sont rafraîchissants. Il a présenté bon nombre de propositions très positives. Dans ce débat sur une question difficile et vitale pour l'avenir du Canada, il est très agréable de voir ce genre d'échange d'un côté à l'autre de la Chambre, même si nous ne sommes pas d'accord en tous points.

Le député a touché à un bon nombre de problèmes fiscaux. Il a parlé d'allègements fiscaux. Je pense qu'il sait que le gouvernement a supprimé des douzaines d'allège-

ments fiscaux au cours des dernières années, allègements fiscaux d'ailleurs introduits dans le régime fiscal, au fil des ans, par un gouvernement constitué par son parti.

• (1210)

Il a fait allusion aux sociétés. Vu le dernier budget et les mesures que nous avons prises récemment pour ramener le taux de la TPS de 9 à 7 p. 100, je pense qu'il reconnaîtra que nous avons alourdi leur part du fardeau fiscal. Nous continuerons d'examiner attentivement tous les domaines qu'il a mentionnés.

Je voudrais cependant lui faire remarquer que notre plus sérieux problème, actuellement, consiste à remplacer l'une des principales sources de revenus du gouvernement. Nous avons l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise et l'actuelle taxe de vente fédérale qui, comme il le sait, est une mauvaise taxe pour le Canada.

Je voudrais qu'il me dise pourquoi cette approche est si mauvaise quand 48 autres pays, pour la plupart de grand pays industriels, ont mis en place ce type de taxe.

**M. Young (Gloucester):** À propos de la dernière partie de son commentaire et de sa question, monsieur le Président, je répondrai tout d'abord au ministre que la difficulté, pour ce qui est de la mise en application de la taxe sur les produits et services, provient de ce que nous serions le seul pays à avoir deux niveaux de taxe de vente au détail. La taxe ne répond pas aux critères que le ministre des Finances et ses hauts fonctionnaires avaient d'abord posés.

L'ennui avec la taxe sur les ventes des fabricants, dans sa forme actuelle, c'est qu'elle a permis au Trésor fédéral de toucher environ huit milliards de dollars en 1984. Les documents techniques et les pièces que le gouvernement a présentés à l'appui de son projet actuel de TPS révèlent que le Trésor fédéral pourra toucher entre 25 et 26 milliards de dollars au cours de l'année financière qui prendra fin au printemps de 1992.

En dépit de toutes les lacunes que comporte la taxe de vente fédérale actuelle, le gouvernement aura bien du mal à la remplacer par une autre taxe qu'il ne pourra pas mettre en oeuvre en respectant ses propres critères. Nous pourrions discuter longtemps de la question de savoir si les taxes sur les produits et services sont régressives et si elles le sont pour les consommateurs. Or, d'un point de vue purement technique, et même si le vérificateur général a été d'une extrême circonspection ce matin, je pense qu'on peut entendre à ses propos que la mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991 de cette taxe constituera un cauchemar administratif non seulement pour les petites entreprises, mais également pour le